



Ville de Melun
République Française

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 077-217702885-20220401-2022_23-AR

Melun, le 9 AVR 2022

2022.23

DECISION DU MAIRE

OBJET : FIXATION DES TARIFS APPLICABLES POUR LES ACTIVITES ORGANISEES PAR LE SERVICE JEUNESSE A DESTINATION DES JEUNES AGES DE 11 A 25 ANS

Le Maire de la Ville de Melun,

VU l'article L 1111-1, du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au principe de libre administration des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriale selon lequel le Conseil Municipal peut déléguer certaines de ses attributions au Maire pour la durée de son mandat ;

VU la délibération n°2020.07.05.60 du Conseil Municipal du 04 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour notamment fixer ou modifier, dans la limite de 5% par an, les tarifs des droits prévus au profit de la commune et qui n'ont pas un caractère fiscal ;

VU l'arrêté municipal n°2004.314 du 28 avril 2004, portant création d'une régie recettes pour le service jeunesse ;

VU l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n°2007.3bis.23.64 du 05 avril 2007 portant sur le tarif des participations financières des jeunes âgés de 11 à 20 ans à l'inscription aux activités annuelles organisées par le Service Jeunesse et Citoyenneté ;

VU l'avis favorable de la Commission Jeunesse et Sports du 02 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que la tarification des activités organisées proposées par le Service Jeunesse aux jeunes âgés de 11 à 25 ans n'a pas été revue depuis 14 ans et qu'il convient de l'actualiser ;

CONSIDERANT que la nouvelle tarification n'excède pas une hausse de 5% ;

DECIDE

DE FIXER comme suit le montant des participations des familles pour les activités organisées par le service jeunesse ;

Adhésion annuelle individuelle 5€

Activités pour les 11-17 ans

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 077-217702885-20220401-2022_23-AR

Intitulés	Tarification en Euro par sortie
Sorties loisirs Bases de loisirs (activités), Aquariums, Le grand Rex, Cirque, Accrobranche, escalade Trampoline park, space jump, Urban soccer, ...	3€
Sorties culturelles (musées, visites monuments...)	2€
Parc de loisirs Koézio, K-mission, Laser game, Trio sensation, Virtuel game, escape game, ...	4€
Parcs d'attractions Parc Astérix – mer de sable - Nigloland Parc Astérix nocturne Parc Saint Paul Disney land ...	5€ 7€ 4€ 15€
Aquaboulevard	7€
Karting Char à voile Canoë kayak Trotinette électrique ...	4€
Cinéma, Patinoire, Bowling, Piscine hors Melun, entrée baignade bases de loisirs ...	2€
Sorties avec entrée gratuite (Transport...) Lac d'Orient Mer Sortie visite Paris...	1€
Ateliers mensuels avec intervenant (danse, graff, musique...)	Gratuit pour les adhérent(e)s sinon 10€
Ateliers spécifiques avec intervenant (Cuisine, manuels, make-up, graff, sport, ...)	2€

Séjours adolescents (plus de 3 nuits)	50% du l'hébergement, de l'alimentation et le transport si recours à un prestataire extérieur (avion, train, bus) et réduction de 10% à partir du 2^{ème} enfant)
Week end (1 nuit)	30€
Courts séjours (2 à 3 nuits)	50€
Billetterie (concerts, spectacles, rencontres sportives...)	Tarif plein (En fonction du coût initial du billet) 8€ Tarif réduit (En fonction du coût initial du billet) 4€
Courts Stages vacances (culturels, sportifs, danse, graff...)	5€
Stages vacances à la semaine (culturels, sportifs, danse, graff...)	7€

Activités pour les 18-25 ans

Intitulés	Tarifification en Euro
Billetterie pour spectacles, rencontres sportives, concerts...	Tarif plein (En fonction du coût initial du billet) 16€ Tarif réduit (En fonction du coût initial du billet) 8€

DE PRECISER que ces tarifs entrent en vigueur à compter du 1^{er} avril 2022.

Maire et Président,
De la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine,



Louis Vogel
Louis Vogel.